D1 : sixième journée

L'AS Togo Port, nouveau leader

P7

Lac Togo

Un réel atout économique

P4

La justice administrative a du plomb dans l'aile au Togo

P.xVI

LE LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0270 du Lundi 17 Octobre 2016 - 250 F CFA / Etranger 1€

Editorial

Historique !

L'objectif est atteint... la charte contraignante sur la sûreté et la sécurité maritimes a été adoptée samedi par les chefs d'Etat et de gouvernement réunis en sommet extraordinaire dans la capitale togolaise. Après les conventions ACP-UE des années 80, l'histoire retiendra qui a abrité le sommet qui a permis d'accoucher la charte qui portera à vie le nom de la charte de Lomé. Le nouveau-né dont la conception et la période de grossesse n'a pas été une tâche du tout aisée, a fini par voir le jour. La joie est immense dans la famille africaine et tout le monde salue la venue du bébé.

L'euphorie est plus que légitime car on attend beaucoup du nouveau-né. Celui-ci doit permettre aux Etats de mieux coordonner leurs actions pour lutter contre la piraterie et les trafics de drogues, d'armes et d'êtres humains sur les côtes africaines. Les pays africains comptent sur la charte de Lomé pour mieux protéger leur environnement mais aussi à prévenir et réprimer la criminalité en mer, ainsi que les trafics d'êtres humains, d'armes ou de drogues. Et que dire de la pêche non autorisée et les activités illicites qui font perdre au continent des milliards de dollars chaque année ?

C'est d'ailleurs à juste titre que Faure Gnassingbé l'hôte du sommet a déclaré que : « la date du 15 octobre 2016 marquera, pour l'Afrique toute entière, un jalon majeur dans sa marche vers la réalisation de sa destinée... »

La charte est née et comme tout nouveau-né elle doit grandir et c'est ici que les parents doivent jouer le rôle qui est le sien afin que le bébé devienne adulte et utile. Les pays africains à travers leur chef d'Etat doivent s'investir afin que la charte de Lomé trouve application et n'apparaisse pas comme une charte de plus.■

La Rédaction

© Photo Louis Vincent

Lomé, berceau de la Charte de l'UA sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique

P 3

Rentrée scolaire 2016-2017 : vers une reprise perturbée

Les efforts du gouvernement en deçà des attentes des syndicats d'enseignants

P 2

CMJN

LE LIBERAL

Rentrée scolaire 2016-2017 : vers une reprise perturbée

Les efforts du gouvernement en deçà des attentes des syndicats d'enseignants

La reprise des cours sera-t-elle effective dans l'enseignement public ce lundi 17 octobre jour de la rentrée scolaire ? La question mérite d'être posée car malgré les dispositions prises on semble évoluer vers une perturbation des cours durant les premières 48 heures de la rentrée. Les quatre syndicats à l'origine d'une plateforme revendicative soumise il y a quelques semaines, maintiennent leur mot d'ordre de grève…

Le gouvernement, dans le but d'amener le corps enseignant à démarrer l'année académique 2016-2017 en toute sérénité a décidé de procéder au payement des primes de rentrée et de bibliothèque en une seule tranche. En ce qui concerne les questions de l'intégration des auxiliaires et de l'adoption du statut particulier des enseignants, le gouvernement a émis le vœu de poursuivre les discussions avec les fédérations et syndicats d'enseignants au sein du Cadre Permanant et de Concertation (CPC) en vue de leur aboutissement. Par ailleurs, le payement des primes de rentrée et de bibliothèque en mensualité comme précédemment préconisé par le gouvernement conformément aux lois des principes budgétaires régissant la gestion du budget des finances publiques prendra effet à partir du 1er juillet 2017 selon le communiqué du gouvernement rendu public la semaine dernière. C'est donc dire que la revendication des syndicats d'enseignants à obtenir leurs primes de rentrée et de bibliothèque en bloc du moins pour cette rentrée a été pris en compte par le gouvernement. Aussi, la situation des enseignants auxiliaires et l'adoption du statut particulier des enseignants comme la suggéré leur plateforme revendicative est donc en cour d'examen. Qu'est-ce qui justifie donc ce mot d'ordre de grève de 48 heures lancé par les principaux syndicats d'enseignants ?

Ceci n'est qu'un secret de polichinelle, car la rencontre de quelques syndicats d'enseignants fraichement créés avec le ministre de l'emploi et du travail, de la fonction publique et des réformes administratives, Gilbert Bawara présageait déjà une rentrée scolaire tumultueuse. Pour preuve, ces nouveaux regroupements ont, lors de cette rencontre avec le ministre Bawara indiqué qu'ils n'avaient pas foi dans les fédérations qui les représentent au sein du CPC. « Les enseignants du Togo ne se retrouvent pas dans les fédérations avec qui vous discutez au CPC. Elles ne sont pas les porte-paroles des enseignants que nous représentons » a indiqué Atsou, porte-parole de la délégation.

« Ce sont avec des retraités ou des partants que le gouvernement discute au CPC sans aucun résultat concret depuis deux ans » a-t-il poursuivi.

Tout ceci laisse entrevoir qu'il existe une mésentente au sein des organisations syndicales d'enseignants elles même.

Pour les syndicats favorables à la grève, le payement des primes de rentrée ne figurait pas parmi les revendications et ne pourrait être un élément pouvant entrainer la levée de grève. Affaire à suivre…

Il faut dire que la situation a commencé par s'améliorer depuis 2005. Plusieurs décisions notamment l'intégration automatique des enseignants auxiliaires après 5 ans d'activité et bien d'autres mesures. Le corps des enseignants auxiliaires a toujours été considéré par les enseignants comme une injustice par rapport aux autres corps de métier ou l'intégration est automatique.■

PERSONNEL ENSEIGNANT DEBUT DE CARRIERE (GENERAL +TECHNIQUE)

Catégories	2005	2015	augmentation	% d'évolution
D (moniteurs+assimilés)	23 592	84 237	60645	257 %
C (certains instituteurs)	48 059	115 590	67531	141%
B (instituteurs du primaire)	65 534	135 626	70092	107%
A2 (professeurs de CEG)	96 116	184 660	88544	92%
A1 (professeur des lycées)	113 593	206 698	93105	82%

Source : Ministère des enseignements primaire et secondaire.

LE LIBERAL
Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication
Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction
Schmidt EZA
Dieudonné ESSOHANAM
Charles KEYEWA
P. Fabrice
Démocrate KOUDAMA

Correcteur
S. Didier

Infographie
Raphaël AHIABLE

Adresse
Route de Mission Tové, non loin du Petit Séminaire, Agoè
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 41 92 91
13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie
La Colombe

Tirage
2000 exemplaires

PRODUIT AJSEF

EXCELLENT TAUX DE REMBOURSEMENT DANS LE CANTON DE ZANGUÉRA

Plus de 160 artisans bénéficiaires du crédit "Accès des Jeunes aux Services Financiers" (AJSEF) du FNFI et réunis au sein de la Fondation des Jeunes pour un Meilleur Avenir ont reçu ce Mercredi dans le canton de Zanguéra la visite de Madame le Ministre du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes.

Cette visite qui se situe dans le prolongement de la vaste tournée nationale entamée depuis quelques semaines pour le suivi évaluation des projets et programmes relevant de son département a permis à Victoire Tomégah-Dogbé d'encourager et féliciter ces jeunes artisans membres de la Fondation, qui ont compris qu'un microcrédit se rembourse et mettent les bouchées doubles pour honorer leurs engagement vis- à-vis de la CECA, une institution de microfinance partenaire du FNFI.

''Comme vous le savez, rembourser son crédit vous permet d'avoir un autre cycle de crédit et permet par ricochet à d'autres personnes d'avoir également accès au financement. C'est une chaîne qui ne doit pas se briser, afin que notre pays maintienne le cap vers une inclusion financière et sociale de ses populations'', a dit Victoire TomégahDogbé à ces jeunes qui ont un taux de remboursement de crédit qui avoisine les 100%.

'' Je voudrais ici saluer l'expertise de la CECA dans l'octroi des crédits aux Jeunes artisans qui respectent leur engagement vis-à-vis des institutions de microfinance. Je voudrais exhorter la CECA à poursuivre sur cette lancée avec tous les jeunes, et les exhorter à rester leader dans ce domaine d'appui aux jeunes artisans de notre pays'', a poursuivi Madame le Ministre.

A l'occasion, la CECA, une institution de Microfinance partenaire du FNFI a été invitée à partager son expérience de réussite avec les jeunes artisans à tous les autres partenaires du FNFI, afin de réussir ensemble ce challenge national d'accès des jeunes aux services financiers.

En rappel, Accès des Jeunes aux Services Financiers (AJSEF) est un produit spécialisé de deux cycles de 300.000 FCFA destiné aux jeunes artisans en fin d'apprentissage et ou en activités (tout corps de métiers et diplômés sans emploi porteurs d'idées dans les domaines de la transformation et des services TIC.). Depuis son lancement en Mars 2015, AJSEF a permis de toucher plus de 12.000 jeunes du pays.■

D.K

Lomé, berceau de la Charte de l'Union Africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique

Le sommet extraordinaire de l'Union africaine (UA) consacré à la sécurité et la sureté maritimes de Lomé a tenu toutes ses promesses. En effet c'est à l'unanimité que la Charte dénommée « Charte de Lomé » a été adoptée et signée. 43 des 54 pays de l'Union Africaine ont été représentés parmi lesquels étaient présents 17 Chefs d'Etat, 1 vice-président et 5 chefs de gouvernement.

Le Togo s'est investi dans un pari dont il croit être bénéfique pour l'Afrique toute entière c'est d'ailleurs ce que le Chef de l'Etat Togolais Faure Gnassingbé a réitéré lors de son message à l'occasion de la cérémonie d'ouverture. Pour le Chef de l'Etat togolais, le 15 octobre 2016 marquera à jamais l'Afrique toute entière car un jalon majeur dans sa marche vers la réalisation de sa destinée vient d'être posé.

« Ce sommet qui réunit les chefs d'Etat et de gouvernement vise à réfléchir aux voies et moyens susceptibles de créer les meilleures conditions de sécurité et de sûreté sur les mers et les océans d'Afrique afin de garantir une exploration et une exploitation potables de ces espaces pour nos peuples » a déclaré le président de la République Togolaise.

Toutefois c'est le président Tchadien Idriss Deby, Président en exercice de l'Union Africaine qui a ouvert les travaux de ce sommet, tout en se prononçant en faveur de la charte.

« La Charte de Lomé » est la panacée qui ouvre la voie à l'Afrique toute entière de redéfinir les frontières de sa renaissance maritime. Ce projet de charte il faut le rappeler a été validé par le comité des représentants permanent et le conseil exécutif de l'Union Africaine.

Conscient que la tâche ne sera pas facile, le Président togolais a invité ses pairs à plus d'initiatives, de mobilisation générale et des actions volontaristes pour mieux protéger les mers et océans ainsi que leurs ressources.

Outre le président Tchadien, d'autres voix les plus autorisés ont invité toute l'Afrique à faire de cette Charte une réussite dans son application ; c'est le cas de la présidente de la Commission de l'Union Africaine, Nkosazana Dlamini Zuma qui a invité les Etats membres à se donner les moyens d'une véritable industrie maritime et de créer pourquoi pas une Banque africaine maritime pour encourager le secteur privé.

Programmé en 2015 et reporté à deux reprises, le premier sommet sur la sécurité la sûreté maritimes et le développement en Afrique a enfin eu lieu. Au-delà des enjeux économiques, la diplomatie togolaise vient de marquer un grand coup par l'organisation et la réussite du sommet.■

Fabrice

LE LIBERAL

Le Lac Togo

Un réel atout économique

Plan d'eau de 64km2, le Lac Togo est au cœur des villages, notamment Togoville, Badougbé, Hétchi, Ekpui, Abobo etc... . Ces villages tirent leur ressource des produits halieutiques de celui-ci à partir de la pêche considérée comme la deuxième activité après l'agriculture. On trouve dans ce lac des poissons comme la carpe, la sole ou le turbot. Les crabes, les crevettes sont entre autres des crustacés que les riverains commercialisent. Cette pêche, bien que traditionnelle, elle nourrit son homme.

« Certaines familles ne pratiquent que la pêche comme activité. Elles ne parviennent à joindre les deux bouts qu'à partir de celle-ci », a-laissé entendre le représentant du chef canton de Badougbé, TogbuiTegbetéDumashi.

Le Lac Togo c'est aussi un canal de transport de personnes et de biens. Il rallie certains villages de la préfecture d'une part et met en connexion le Vo à d'autres préfectures d'autre part. C'est en réalité un trafic générateur d'emploi. Il est caractérisé par l'implication de plusieurs acteurs à divers niveaux. Il s'agit entre autres, des piroguiers, des conducteurs de taxi-motos et taximen, des commerçants, des portefaix, etc…

« Pour la traversée de Badougbé à Togoville, nous prenons la somme de cent (100) francs par tête », a confié KoudjodjiKossi, un jeune piroguier. « A notre niveau, nous remorquons les passagers des pirogues pour les amener à leurs destinations finales », a renchérit un chauffeur de taxi trentenaire.

Outre les aspects précités, les bords du lac-Togo sont couverts par une cocoteraie qui participe activement à l'économie locale. Depuis l'époque coloniale, celle-ci est à la base de la préparation de l'huile de noix de coco, de la vente de cette huile ainsi que de celui des noix de coco, produits très prisés par les populations et surtout les étrangers, d'où le caractère touristique de ce lac.

Le lac Togo est une opportunité et pas des moindres en matière touristique. Chaque année les riverains accueillent des touristes qui y viennent en visite. Nombreux sont-ils, croyants, curieux, à faire le déplacement de ce site afin de s'imprégner des réalités historiques et culturelles de ce lac. Selon l'histoire, c'est sur le lac Togo que serait apparue la vierge Marie, il y a bien longtemps. Et c'est aussi aux abords du lac que le 05 juillet 1884, l'explorateur Gustav Natchigal et le chef Mlapa III de Togoville signèrent le fameux traité de protectorat entre le TOGO et l'ALLEMAGNE.

Difficultés

« Aux temps de nos parents, la pêche était la principale activité qui nourrissait presque toutes les familles ». Au-delà du constat d'alanguissement, cette réaction d'un pêcheur rencontré à Vogan peint le tableau actuel de la pêche dans la préfecture de Vo. Hier, très florissante, la pêche participait jusqu'à 80% de l'alimentation des populations riveraines.

Depuis longtemps, les activités traditionnelles telle la pêche connaissent une régression considérable pour de nombreuses raisons. Il s'agit notamment de la disparition progressive des espèces lacustres causée par plusieurs actions endogènes mais aussi naturelles. L'une des causes humaines en est l'utilisation de plus en plus fréqente des filets inadaptés et non conventionnels par des pêcheurs. Une pratique qui détruit, par exemple. Par ailleurs, l'utilisation des substances chimiques, contribue à la destruction des produits halieutiques, et surtout de la faune aquatique. Ce qui réduit considérablement la rentabilité de la pêche, ces dernières années. L'érosion côtière, l'autre cause, entraîne aussi l'envasement du Lac causé par les eaux pluviales et de ruissellement. L'autre aspect qui contribue énormément à la destruction des espèces est la montée des eaux salées de la mer entraînant, de fait, la disparition de certaines espèces réfractaires à la salinité des eaux. La pisciculture pratiquée en plein lac dans l'optique de rééquilibrer la pêche est traditionnelle et participe difficilement à l'essor véritable de la pêche d'une nouvelle technique capable de donner un coup de pousse à cette pêche jadis florissante.

Face à ces problèmes, les activités traditionnelles du lac sont en perte de vitesse et la situation devient alarmante au fil des jours. L'autre problème le plus crucial reste la traversée du lac qui, à certaines périodes devient préoccupante. Il arrive à certain moment de la saison pluvieuse que le lac connaisse la montée de l'eau provoquée par la mer et les pluies, occasionnant parfois des pertes en vies humaines lors de la traversée. Les difficultés de la pêche, la dégradation du lac et la valorisation de certaines activités méritent une réflexion profonde et des pistes de solution pour le bonheur des riverains.

Pistes de solutions

Dans une approche optimale pour rentabiliser et valoriser la pêche et d'autres activités liées au lac, il importe de pister certaines approches de solutions afin de cristalliser les potentialités et les richesses du lac.

En effet, la position stratégique du lac est favorable pour le développement de l'irrigation avec la mise en place d'un système de pompage qui puisse éviter de fatiguer les paysans, surtout que les terres sont en hauteur par rapport au lac. La présence des eaux est un atout pour favoriser le maraîchage avec d'importantes superficies. Ce lac en réalité devrait favoriser le maraîchage, mais par contre, sa position en profondeur rend impossible cette activité.

L'autre aspect non négligeable reste celui de l'envasement du lac. Face à ce problème d'envasement et d'érosion côtière, le Directeur Préfectoral de l'Environnement et des Ressources Forestière, M. KoumaïIyélébayé explique les types d'approches de solutions proposées aux communautés riveraines. « Nous sommes en train de sensibiliser les populations à mettre les mangroves le long du lac pour non seulement arrêter l'érosion, mais aussi permettre aux poissons restants de pouvoir créer leur zone de nidation. De même, il est formellement interdit aux paysans de cultiver au bord du lac, car cela lessive les sols et favorise l'écoulement du sable dans le lac ». Pour des questions de sécurité pour la traversée du lac, la construction d'un pont est cruciale afin de soulager les peines et les désarrois des populations riveraines. Selon le représentant du chef de Badougbé,TogbuiDumashiTegbete « nous avons besoin qu'on nous construise un pont sur le lac pour faciliter la traversée et stopper les pertes en vies humaines que nous enregistrons pendant les saisons de crue ».

Loin encore, il faut que les gouvernants introduisent dans les programmes scolaires, la technique d'élevage du poisson pour former à long ou à moyen terme des pisciculteurs. Cela éviterait de détruire complètement la faune aquatique, et permettra de créer des activités de faune et nourrir également la population.

Bref, pour profiter de ce lac, cela nécessite la construction du pont, la mise en place des mangroves le long du lac, le développement de la pisciculture à travers l'utilisation des cages flottantes et surtout l'interdiction de l'utilisation des filets à petites mailles, afin de capitaliser l'important atout dont dispose ce lac.■

Dossier réalisé par le JMD avec l'appui technique et financier du Ministère du Développement à la Base, de la RDI et certains natifs de la localité

LE LIBERAL

Etat des lieux d'une ville en pleine expansion commerciale

Cas de Vogan

Au Togo comme dans plusieurs autres pays africains et surtout de la sous-région, le commerce représente un poumon des économies nationales, et contribue considérablement à la lutte contre la pauvreté. Un tour à Vogan, chef-lieu de la préfecture de Vo, située à près de 57 km au sud-est de la ville de Lomé et qui abrite le troisième marché national du Togo nous caricature un peu le visage de l'activité commerciale de la localité. Comptant 10 cantons, avec une superficie de 750km2 pour une population de 300.000 habitants, la préfecture de Vo est un carrefour commercial pour les acteurs venant du Bénin, des préfectures des Lacs et du Golfe, etc…. Quelles sont donc les potentialités qui meublent le commerce dans la ville de Vogan et quelles sont les difficultés auxquelles il se trouve confronté?

Les commerçants et commerçantes de la ville de Vogan se confient à nous.

Le marché de Gbéké, un carrefour aux échanges commerciaux fortement diversifiés

Après quelques minutes au marché de Vogan communément appelé « Gbékéssimé », un constat frappe tout de suite l'attention : des étalages diversifiés avec des commerçants et commerçantes de tous les quatre coins du pays et même des étrangers venus pour la plupart du Bénin animent le marché. On y trouve un peu de tout. De nombreux étalages de bétails, de produits vivriers, mais aussi de grandes boutiques de pagnes, de produits cosmétiques, des accessoires de mode et des outils champêtres issus du savoir artisanal de la localité.

« Ce n'est pas une exception, la diversité et l'animation que vous notez. Notre marché est un grand marché que nos parents nous ont légué », lâche tout de go monsieur DossouKomlan, la trentaine, natif de la localité.

Selon lui, le commerce de bétails est un axe très fructueux, même si son bon déroulement est saisonnier. Il nous explique comment il tourne son commerce.

« Les bétails que vous voyez, il y en a qui me proviennent de Gbavedji, un village distant de quelques kilomètres seulement du marché. Nous mêmes, ici à Vogan nous en élevons, mais la grande partie est achetée parce que l'élevage n'est pas une activité vraiment fructueuse dans notre localité, même si le commerce des bétails est très bénéfique. Les prix de vente peuvent varier selon les prix d'acquisition du lieu de provenance. Ils sont souvent dans la tranche de 15 à 50 mille francs CFA. Ceci peut parfois varier jusqu'à 100 mille francs CFA, voire plus », a-t-il expliqué avant d'ajouter que « Les seuls mois au cours desquels le commerce du bétail marche sont les mois d'août, de septembre et de décembre ».

Le marché de Vogan, s'il n'est pas un nouveau chantier offert par quelques projets de développement de la ville de Vogan, connaît aujourd'hui des occupants réguliers. Madame TovienyawoEssi, revendeuse de farine aidait sa maman depuis toute petite. Dans ce commerce elle détient aujourd'hui le témoin qu'elle compte bien passer à une de ses filles qui voudrait bien elle aussi s'y mettre.

« Comme dans toute activité économique, nous enregistrons des hauts et des bas, mais on tient bon parce que cette activité est ma seule source de revenue financière. Et c'est avec elle que je subviens aux besoins de ma famille », a déclaré la jeune dame visiblement contrite.

Pas loin d'elle, un jeune artisan corpulent avec un grand étalage bien achalandé de tous les outils de travaux champêtres.

« Je fabrique moi-même ces outils que vous voyez en cours de semaine et les vendredis jours de marché, je viens les commercialiser. Ça marche parce que moi je vends en gros comme en détails et pas cher», a-t-il reconnu.

Ces outils qui ne sont d'autres que la houe, la daba et le coupe-coupe entre autres sont fabriqués dans le village de Yohonou. C'est après tout un commerce très juteux qui nourrit valablement un homme de cette localité, surtout quand on nous révèle qu'un artisan peut forger en moyenne vingt (20) houes par jour.

« C'est grâce au commerce d'outils champêtres que moi personnellement j'arrive à subvenir aisément aux besoins de ma famille », a laissé entendre M. Ayessou, la quarantaine, forgeron de son état, très occupé à la tâche au moment même de la visite de notre équipe.

Mais cette animation vivace et le visage d'une activité commerciale fortement diversifiée qui viennent à nous surprendre, est loin de faire la satisfaction des commerçants et commerçantes aussi bien du milieu que des étrangers venus des villes et villages voisins ainsi que de l'extérieur.

Un pouvoir commercial en berne et une potentialité attractive en baisse

Malgré l'affluence des milliers de passants qui vont et viennent dans une chaude bousculade, les habitués se plaignent et quelques nouveaux séduits du marché dont on a tant entendu les éloges s'avouent déçus.

« Ce marché auparavant s'animait chaque vendredi déjà à partir de 10 heures, même si c'est un marché de nuit, et ce jusqu'au petit matin. Nos parents ont vendu ici, nous ont élevé et ont assuré notre avenir. Chose que je ne peux pas faire à mon tour parce que même si le marché est resté le même, l'affluence et l'animation ont changé. Et des conséquences s'ensuivent. La vente du bétail est un art pour ma famille, mais aujourd'hui, il ne m'est pas du tout possible de faire des bénéfices avec tous les tickets que je dois payer. On parle de ticket d'entrée, de sortie et des tickets sur le bétail même, sans compter celui du hangar. Avec tous ces calculs, on se retrouve à 2000 francs CFA », s'est plaint monsieur KloutsèDossou.

Et si pour les revendeuses et revendeurs de produits vivriers comme les céréales, les tubercules et les légumes le problème de ticket n'est pas le même, l'insatisfaction reste la même. C'est ce que nous explique Mlle Gozo Djodji, la vingtaine, revendeuse de poissons fumés.

« Nous nous ne payons qu'un ticket de 100 francs CFA durant toute la journée. Mais cela ne veut pas dire que nous sommes satisfaits. Ces histoires de tickets d'entrée et de sortie ont fait fuir toute notre clientèle vers le marché de Kouto à Anfoin. C'est tellement grave dans la mesure où je finissais avant la tombée de la nuit de par le passé toutes mes marchandises alors qu'aujourd'hui, je reste jusqu'au petit matin sans en finir même pas la moitié», a fustigé la jeune dame pleine d'amertume.

Les habitués du marché de Vogan et les autochtones ne sont pas les seuls à se plaindre du revers de situation qui emporte l'activité commerciale à contre-courant de l'évolution. Des nouveaux séduits qui ont entendu les éloges du prodigieux marché de nuit, ainsi que des étrangers se lassent des nouvelles conditions d'opération qui somment le coût des denrées d'augmentation.

« Franchement, je ne vois plus le bénéfice de faire le déplacement du Bénin jusqu'ici si ce n'est pour faire les gains des tickettiers et non les miens », a sèchement articulé Akibou Zouera, vielle béninoise venue tourner son commerce à l'international.

Et à Mme Anani Sodjega de renchérir. « Je n'ai entendu que du bien de ce marché et maintenant que j'y suis, je réalise qu'il n'a rien de particulier ».

Pour elle, les dirigeants se foutent de leur bien-être car une délégation chargée de faire le lobbying auprès du maire est revenue bredouille parce que selon ce dernier, « les tickets devraient coûter plus chers, mais que c'est grâce à son implication qu'il ne nous coûte que 300 francs ».

Entre résignation et colère…

On retient que dans le marché de Vogan, « le ticket coûte 300 francs au lieu de 200 francs, comme dans tous les autres marchés », reconnaît monsieur KlouviKossi, contrôleur du marché. Selon les autorités locales, il y a trois catégories de taxes qui sont le droit de place au marché, la taxe de sortie (pour l'exportation de bétail, et des produits agricoles) et le droit d'abattage que payent les commerçants au marché de Gbéké.

« Aucune de ces taxes n'excède cinq cents (500) F CFA, contrairement à ce que racontent les marchands. Il y en a même parmi eux qui ne payent que 100 f de ticket », s'est dédouané M. Akpoto Vincent, agent de la Mairie.

Pour ce qui est de l'animation en berne du marché, M. Akpoto Vincent a indiqué que le manque d'affluence de nos jours dans le marché est dû à la création anarchique des petits marchés presque dans tous les cantons. Pour M. Atchon Kodjo, ces taxes en termes de recettes n'atteignent même pas 75 000 f par jour de marché, bien qu'elles soient destinées à la réhabilitation et à la rénovation du marché. Conséquence, les commerçants et commerçantes se sentent moins à leurs aises.

A cet effet, ils lancent un appel au bon sens et à l'indulgence des autorités compétentes de la ville de Vogan à militer en leur faveur et leur alléger les conditions et donner ainsi un coup de pousse à l'économie de la localité en particulier, et du pays en général.■

Dossier réalisé par le JMD avec l'appui technique et financier du Ministère du Développement à la Base, de la RDI et certains natifs de la localité.

Discours d'ouverture du Président de la République

Je voudrais au nom de l'ensemble de mes concitoyenset tout particulièrement les populations de Lomé ainsi qu'à mon nom propre, vous souhaiter à toutes et à tous une chaleureuse et cordiale bienvenue en terre togolaise. Nous ressentons comme un honneur et un immense privilège, la décision qu'a prise notre organisation panafricaine, de confier à Lomé, la capitale du Togo, l'accueil de ce sommet extraordinaire consacré à la sécurité et à la sureté maritime et au développement en Afrique.

Et, comment ne pas éprouver une certaine émotion en passant qu'en ces mêmes lieux à Lomé, il y a seize ans, d'illustres dirigeants de ntre continent portaient sur les fondsbaptismaux, l'UA ?

A cet instant, je voudrais adresser mes remerciements à tous, chefs d'Etat et de gouvernement, chefs de délégations, représentants des organisations régionales et internationales, experts, vous qui nous faites l'amitié d'être présents à Lomé pour prendre part à ce sommet. Je souhaite à toutes et à tous un agréable séjour et j'espère qu'au-delà des importantes délibérations qui nous rassemblent, chacun de vous trouvera le temps de découvrir notre capitale et ses environs. Mesdames et messieurs, chers frères et sœurs d'Afrique, chers amis de l'Afrique, notre continent s'est donné rendez-vous ici, dans sa volonté de faire face, unis et solidaire, à un défi contemporain majeur : celui de la protection des mers et des océans ainsi que la préservation et l'exploitation judicieuse des potentialités et des ressources dont il regorge dans un environnement en proie à l'insécurité persistante eu aux trafics en tous genres.

Les nouvelles menaces proviennent pour l'essentiel, de la piraterie et des entreprises criminelles. Mais, la mer pâtit du non-respect des limites des exploitations de ses richesses. L'activité des populations riveraines et côtières, lorsqu'elle n'est pas inscrite dans une perspective durable, porte également atteinte à l'environnement marin et à sa biodiversité. Avec la tenue du présent sommet de l'UA sur la sécurité et la sureté maritimes et le développement en Afrique, nous poursuivons la quête, entamée ensemble plusieurs, années en amont, visant à offrir aux filles et fils de notre continent, un cadre d'épanouissement sécurisé, prospères et intégré. Un tel cadre englobe nécessairement les terres et les mers.

Dans ce contexte, l'unique possibilité pour l'Afrique de pouvoir prendre son destin en main, repose sur une approche coordonnée au niveau régional et continental, avec une appropriation des réponses à cette problématique. A cet égard, nous ne sommes pas restés inactifs, loin s'en faut. S ans prétendre à l'exhaustivité, je voudrais notamment rappeler l'important sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEEAC, de la CEDEAO et de la commission du Golfe de Guinée, sur la sureté et la sécurité maritime à Yaoundé en juin 2013. Je tiens également à relever que l'engagement et les efforts de la commission de l'UA, nous ont permis d'adopter à Addis-Abeba, en janvier 2014, la stratégie africaine intégrée pour les mers et océans à l' horizon 2050 ; point que la République du Congo avait inscrit à l'ordre du jour.

Plusieurs réunions ministérielles se sont aussi tenues depuis, notamment à Seychelles en février 2015 et tout récemment à Maurice le mois dernier.

Mesdames, messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,

Chers participants, jai espoir que, réunis en sommet extraordinaire à Lomé aujourd'hui, dans le prolongement de ces initiatives, nous marquerons une progression notable dans la lutte contre les menaces à la sécurité maritimes, pour en prévenir l'expansionet faire des mers et océans un espace propice au développement de l'Afrique et non plus des zones classées uniquement en fonction des risques qu'elles présentent.

A la croisée des engagements auxquels nous avons souscrit, au terme de la stratégie maritime intégrée de l'Afriqueà l'horizon 2050, de l'agenda 2063 de l'UA et des objectifs de développement durables des Nations Unies, se trouve pour nos Etat, un impératif : celui de les traduire en résultats concrets en nous regroupant dans le cadre d'actions collectives, courageuses et pleinement assumées.

Un an après le lancement de la décennie africaine 2015-2025 des mers et océans, il s'agit de convenir d'un socle réglementaire et opérationnel, doté des mécanismes appropriés pour traduire en action notre commune volonté d'agir de façon méthodique et concertée.

Le projet d'une charte africaine de sécurité et sureté maritimes s'inscrit dans cette ambition d'adopter une feuille de route déclinée à divers niveaux de mise en pratique à brève échéance des engagements auxquels nous avons souscrit. C'est dans sa conception qu'un instrument de coopération appelé à s'intégrer au cadre déjà existant, qu'il vient compléter et opérationnaliser.

Un mécanisme de suivi aux niveaux d'action pourra être mis en place pour nous permettre, sur une base périodique, régulière de nous retrouver pour mesurer le chemin parcouru, actualiser nos plans opérationnels et renforcer la coopération à l'échelle continental, et avec l'ensemble des parties prenantes.

Je forme le vœu que cette charte répondra aux espoirs légitimes qu'elle suscite.

Mesdames et messieurs,

Chers frères et sœurs d'Afrique,

Chers amis de l'Afrique,

Pour être un acteur efficace dans la coalition internationale pour la croissance et le développement, notre continent doit faire la preuve de sa capacité à faire face aux défis politiques, économiques et sécuritaires que pose l'immensité de nos mers et océans.

Les enjeux ne sont pas seulement africains, ils concernent également nos partenaires stratégiques et la communauté internationale dans son ensemble. La nouvelle frontière de la renaissance africaine pour une prospérité partagée fondée sur la sécurité et la sureté maritimes ouvre sur le monde que nous voulons, « libéré de la pauvreté, de la peur et de la violence ».

Je voudrais pour finir, emprunter l'expression au vocabulaire de la navigation, et dire ma confiance que nous garderons le cap des efforts entrepris et que nous poursuivons cette semaine à Lomé.

Je souhaite plein succès à nos travaux.

Je vous remercie de votre attention.

LE LIBERAL

D1 : sixième journée, As Togo Port-Gbikinti de Bassar

L'As Togo Port, nouveau leader

Vivement attendues, les affiches de la sixième journée du championnat togolais de football de première division promettaient un grand chamboulement au tableau général. En cause le duel entre le leader Gbikinti de Bassar et l'As Togo Port, un poursuivant direct. De ce rendez-vous, l'histoire retiendra que les hommes du coach Doté Franck ont laissé les plumes au stade de Kégué face aux vaillants guerriers du coach Ayi. Le score, il est sans appel, trois buts contre un (3-1), les Bassaris auront été dominé dans tous les compartiments.

Diverses fortunes ont également été connues au cours de cette sixième journée qui a enregistré six autres rencontres. Anges de Notsè a été défait sur la plus petite des marques par Maranatha de Fiowokpo (0-1) ; Ce même score a sanctionné le derby de Lomé entre les verts de Tokoin d'Agaza et le Dynamic Togolais, en faveur de Dyto (0-1). A sokodé, sémassi avec son nouvel entraineur confirme en signant une nouvelle victoire, deux buts contre zéro (2-0) face à Asko de Kara. Même son de cloche à Lavié où Gomido s'est relevé de sa défaite de la précédente journée face à une équipe de Kotoko en peine (2-0). A Dapaong, Foadan signe une victoire sur Unisport par la plus petite des marques (1-0). Enfin en accueil de l'As OTR, Koroki s'impose par un but contre zéro (1-0).

Au total douze (12) buts ont été inscrits durant cette sixième journée avec à la clé zéro match nul et sept (7) victoires comme défaites. Au classement général, l'As Togo Port (13 pts + 5) accapare le fauteuil du leader

grâce à son opération commando contre Gbikinti. Avec leurs bonnes performances, Koroki (11 pts +4) et Dyto (11 pts + 4) complètent le podium alors que Gbikinti de Bassar (11 pts +2) qui jusque là faisait un sans faute est relégué à la quatrième place. Foadan (7 pts -1), malgré sa victoire reste dans la zone rouge, suivi de Anges de Notsè (2 pts -7) et de la lanterne rouge, Kotoko (1 pt -9).■

Démocrate Koudama

OTR : Comment et pourquoi disposer d'une Carte d'Opérateur Economique ?

La Carte d'Immatriculation Fiscale, communément appelée Carte d'Opérateur Economique est un document délivré par le Commissariat des Impôts, et permet de facto l'attribution d'un numéro fiscal à l'entreprise par le biais du Contribuable ou du gérant. Elle a été instituée par la loi de finances gestion 1993 aux fins d'immatriculer et d'identifier les opérateurs économiques.

A la création de son entreprise au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) sis à la Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo, le promoteur obtient la Carte Unique de Création d'Entreprise tenant lieu de carte d'opérateur économique pour l'année de création. L'année suivante, il doit se rendre à la division des Impôts, à laquelle est rattachée son entreprise, pour se faire délivrer sa toute première Carte d'Opérateur Economique qui est un document renouvelable chaque année.

Comme le dit si bien l'article 1413 du Code Général des Impôts, nonobstant les autorisations ou agréments auxquels sont soumises certaines professions, les personnes physiques ou morales exerçant une activité lucrative à titre indépendant doivent effectuer une déclaration d'existence auprès de la division des impôts dont dépend leur établissement. Elles sont tenues de justifier de la régularité de leur situation à cet égard sur les lieux d'exercice habituel de leurs activités. Il leur est délivré à cet effet par le Commissariat des impôts une carte d'immatriculation des opérateurs économiques. Cette carte comporte un numéro d'identification fiscale correspondant à l'identité et à la qualité de la personne qui en est titulaire.

Aujourd'hui, eu égard aux multiples sollicitations et dans le but d'offrir des facilités aux entreprises dans leurs démarches administratives, les conditions d'obtention de la Carte d'Opérateur Economique ont été simplifiées. Ainsi, le dossier de demande ou de renouvellement de cette carte doit comporter :

- une demande timbrée à 1000 F avec spécification de l'adresse complète (rue, quartier, BP, Téléphone de l'entreprise et N° COE) avec la mention avis favorable

- une quittance de 4 000 F pour l'établissement de la COE

- une copie de la Carte d'Identité ou du passeport

- une copie du passeport ou de la carte de séjour en cours de validité pour les opérateurs économiques étrangers

- la situation de paiement,

- une fiche de renseignements dûment remplie et

- le plan de localisation (à main levée)

En cas de renouvellement, le dossier doit être complété par une copie de l'ancienne Carte d'Opérateur Economique.

L'instauration de la Carte d'Opérateur Economique permet au Commissariat des Impôts de disposer d'un fichier fiable des contribuables. En plus de réduire le secteur informel, elle permet également à l'administration de formaliser les activités des opérateurs économiques et surtout facilite les transactions bancaires, douanières et commerciales ainsi que l'obtention du visa aux contribuables. En outre, le détenteur de cette carte (personne physique ou morale) ne supporte que 1% de retenue à la source au lieu de 5% pour les non-détenteurs lors de certaines transactions.

Il est à rappeler que la Carte d'Opérateur Economique expire le 31 décembre de chaque année quelle que soit la date de son établissement.

TMONEY

Pour y accéder, composez *145#

Gérez tout via votre mobile !

✔ Simple ✔ Rapide ✔ Sécurisé

Transfert d'argent

Achat

Paiement

Souscription au service gratuite

La banque émettrice BTCI

TOGOCEL LE LEADER

service client : 888 www.facebook.com/Togocel www.twitter.com/togocel www.togocel.tg certifiée ISO 9001 et ISO 14001

CMJN

MINISTERE DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE
DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE ET
DU TOURISME

SECRETARIAT GENERAL

REPUPLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

ARRETE N°..025..../MCIPSPT/SG
portant publication de la liste électorale consulaire

Le ministre du commerce, de l'industrie, de la promotion du secteur privé et du tourisme

Vu la loi n°2007-006 du 10 janvier 2007 portant création de la chambre de commerce et l'industrie du Togo ;

Vu le décret n°2007-044/PR du 28 mars 2007 portant organisation et fonctionnement de la chambre de commerce et d'industrie du Togo modifié par le décret n° 2007-091/PR du 30 août 2007 ;

Vu le décret n°2011-178/PR du 07 décembre 2011 fixant les principes généraux d'organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n°2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n°2015-038/PR du 05 juin 2015 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n°2015-041/PR du 28 juin 2015 portant composition du gouvernement, modifié par le décret n°2016-086/PR du 1er août 2016 et le décret n°2016-087/PR du 02 août 2016 portant nomination;

Vu le chronogramme des opérations électorales consulaires de l'année 2016 ;

ARRETE

Article 1er: Est publiée la liste électorale consulaire 2016 dont copie est ci-jointe.

Article 2 : La commission électorale consulaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 21 SEP 2016

Le Ministre du commerce, de l'industrie, de la promotion du secteur privé et du tourisme

Essossimna LEGZIM-BALOUKI

DOSSIERS REJETES (REJET POUR MOINS DE DEUX (02) ANS D' EXERCICE ARTICLE 74, 2ème TIRET DU DECRET)

N°	GERANT OU DIRIGEANT OU REPRESENTANT	RAISON SOCIALE	ADRESSES	CATEGORIE
1	M. AGEGEE KOFFI ELOM	CA-MA (CARREAUX MARBRE)	BP 4327LOME TOGO TEL 90040286	COMMERCE D
2	SODJEDO M. JACQUES	AFRICA OIL	QT ASSIVITO	COMMERCE A
3	WOGOMEBU AFIWA ETSIWO	LA DIVA DESIGN	BE KPEHENOU LOME TEL 22222522	COMMERCE C (rejeté après reclamation)

DOSSIERS REJETES POUR PIECES INCOMPLETES
SECTEUR : SERVICES

N°	GERANT OU DIRIGEANT OU REPRESENTANT	RAISON SOCIAL	ADRESSES	MOTIF
1	DAGBOVIE SISSI	SA LA GENERALE DES FINANCES	RUE DJAVEME IMMEUBLE ISDI FACE A LA SOCIETE DJOMATIN SARL TEL 20887771	Manque du quitus fiscal

SECTEUR : COMMERCE

2	ATAKPA-BEM BASSABI GBANDI	AGENCE TECHNIQUE BEM (ATBC)	GBOSSIME RUE LOME TEL 90176666	Radié (fonctionnaire)
3	SEUSAN EPSE HISSEN MADALINA V.	HI-TECH INFORMATIQUE	ADOBOUKOUME	Manque d'une pièce d'identité et de la carte CFE
4	TRENOU DEDE	KAP'AFREEK SARL	AKODESSEWA	Défaut du quitus fiscal

Président de la Commission Electorale Consulaire

Edoh Dodji GBADOE

CATEGORIE D1G5

N°	GERANT OU DIRIGEANT OU REPRESENTANT	RAISON SOCIALE	ADRESSES
01	ADAM-MOUNTOUMBA WINEPANG	TOGO EX. IM.CO SARL	BE KLIKAME RUE CIMETIERE LOME BP 2480 TEL 22252182
02	AHOLE KOMLAN EDEM	PROXICOM	HANOUKOPE LOME 04 BP 3101. Tél : 90176737
03	ASSILEVI AKLY KDAMI AKPALOU	CEFOP -ASA	ADIDOGOME
04	AYEH KOKOU DELA-KO	NOLATEC SARLU	BP 1319 LOME KEGUE TEL 91094266
05	BIRAMAH SERGE	LENAWO SARL	LOME
06	CAPITAINE KASSOGBON	G-MARK	CACAVELI NYIEVEME 13BP 58 LOME TEL 20402636
07	COMBETE LANTE	LE MIROIR	BE
08	DRAVIE ANAKPAN DJATOUGBEAMI	EMOLA SARL	BE-KLIKALE, 1523 RUE BADJENOPE,01BP2831 LOME TEL :22388817
09	ENCEL DAVID Jacques	GO AFRICA ON LINE	KODJOVIAKOPE 1199 RUE AVENUE DUISBOURG Lomé BP: 1989 tél 22 222651/92540669
10	GBEVE KOSSI EDJODJINAM	VISION	SUPER TACO RUE DES RAILS BP 5064 TEL 90018637
11	DZAH KOMI MOKPOKPO	CREOPSE	QT ADIDOGOME
12	KENAO MALEOUWE	AUDIT CONSEIL INFORMATIQUE NEGOCE EXPORT IMPORT	BP 1821 LOME TEL 90843756
13	N'GONOU KOMLAN SENANU	ETOILE SERVICES	TOTSI RUE LOME TEL 92545212
14	KPODAR KANGNI	OSMOCOM TOGO	TOKOIN TRESOR BP 4891 LOME TEL 22221789
15	SOSSA Jerome	GE.CO.SER	SUPER TACO RUE EKLUNATEI LOME BP 14/29 TEL

Président de la Commission Electorale Consulaire

Edoh Dodji GBADOE

CATEGORIE D

N°	GERANT OU DIRIGEANT OU REPRESENTANT	RAISON SOCIALE	ADRESSES
01	ABOTCHI MAWUENA	ESPACE DE BEAUTE	LOME 90405598
02	ADETCHESSI HAWA	FARITOUTA	AMOUTIVE 93 RUE DE France LOME BP 2870 TEL 90044229
03	ADISSOU KOUMA	FERME SHALOM	WLIVOE KOUIE RTE KOVIE TSEVIE 05BP 785 LOME TEL 91129939
04	ADJAMAGBO COMLAN AMBROISE	ARTARU	NYEKONAKPOE
05	ADJENOU HOUNSOUNOU JOSEPH	L.B.S	HEDZRANAWOE BP: 10228 TEL : 22233100
06	ADJETE EDOE MESSAN	ETS AFRIQUE TEMA INTERNATIONAL	SGMT BP 3346 LOME TOGO TEL 22611850
07	ADJIVON KOKOU A.E	MULTICOM INTERNATIONAL	KODJOVIAKOPE, 638 Rue AGOULOU, Lomé BP : 12634, tél : 90 05 28 90
08	ADOUVI KOFFI	BOMMEY	Ablogamé BP 7416 LOME TEL 90146264
09	AGBODAN DJEYI TETE	RICHOU	ATIKPODJI 85 RUE BD.N.D.A LOME TEL90019434
10	AGBODOH KOMLAN AGBANVITO	LE CREPUSCULE SARLU	SOUZA NETIME RUE LITIME BP 1961 LOME TEL 22219703/90014754
11	AGBOTON GUY MAURILLE FIRMIN	GOAL TRUST	QT BE
12	AGOPOME KAREN TRECICIA AYAWA AHOEFA	WISE	HEDZRANAWOE
13	AKPACA KOSSIVI	AKPACA & FRERES	BP 30318 LOME TEL 90179384
14	AKPAGNONITE KOSSI RICHARD	HERITAGE SARL	ADIDOGOME ROUTE DE KPALIME BP 8316 TEL 23206539
15	ALFA WIYAOU	GROUPE AGENCE INTERNATIONALE DE LA NOUVELLE GRACE (G. AILING) SARL	HAHO LOME 16BP 181 TEL 90033878/22264230
16	AMADOU ABDERMANE NOURIDINE	ALL SERVICES SARLU	TOTSI AVEDJI RUE LOME 18BP 16 LOME TEL 22510863/90031951
17	AMENYITO KODJO BUTSOMEKPO	NOTEP	ADIDOADIN BP :2455 LOME TEL 22550631
18	ASSIONGBON EKOE	KING TRADING CORPORATION K. TRACO	3315 AV. PYA FACE LA MOSQUEE TOTSI TEL 93032787
19	ASSOUMANOU MOUHAMAN	MOUHAMAN ET FRERES	DEKON RUE LOME tél : 91620985
20	ATAKPA-BEM BASSABI GBANDI	AGENCE TECHNIQUE BEM (ATBC)	GBOSSIME RUE LOME TEL 90176666
21	ATSOU OLOUWOLE	A.T.G	Adidogomé BP: 80424 lomé, tél : 90 91 01 08
22	ATTIGLIVI KOUASSI	ATELIER LE RENOUVEAU	ADAWLATO
23	ATTIKPO HEATSON TITO	CENTRALE COMMUNICATION	KELEGOUGAN TEL 95683245
24	AWA ROSELINE EKE	ROSY TRADING COMPANY	BP 4596 LOMETEL 90757433
25	AYAYI-ATAYI A ESSIE NADEGE	OKEPS AND ONE	Agbadahonou rue lomé BP 408 Tél : 99 92 50 00
26	AZIAKA KODJO	HORIZON MAYA	QT TOKOIN CASSABLANCA
27	AZUBUIKE DESTINY HENRY	HENCO-CHI TRADING COMPANY	BP 20053 TEL 90071383 NUPATO 830 RUE CHEMIN DE FER LOME
28	BADIROU ANDILATH ABEDJE ADEBISSI	SAFOURA	LOME TEL 90239002
29	BADJABAISSI MEVEYINOYOU	UPS SARL	BE KLIKAME 262 RUE LOME BP: 8520 TEL: 22256420

30	BATCHA ABLAYE	AB DISTRIBUTION ET CONSULTING	AGBALEPEDOGAN 33 RUE LOME TEL 90012900
31	BEGEUEDOU ESSOHANAM	ETS ESSOWASIM	ADAWLATO 03 RUE KAMINA LOME TOGO TEL 90290416
32	BELEYI TSILABALOU ROMEO	CEPAC SARLU	EWAOU RUE KARA BP 612 TEL 90915548
33	BENISSAN DATE	BENIDA BENISSAN DATE	TEL 96589652
34	BILAKINAM SAGUINTAAN MEGA	A.M.S.I	DJIDJOLE Rue lomé tél : 90 37 47 70
35	BLAME KOKOU DODZI	COMPLEXE GENERAL DE TELECOMMUNICATION (CGT)	QT SOVIEPE
36	BOUKPESSI TCHAA	EGTCE	Agoè-nyivé, rue, lomé BP: 30440. tél : 90 05 99 25
37	CHUKWU MATHEW IHEKE	MICONYEZE GLOBAL COMPANY	BP : 1826 TEL 90448210
38	D 'ALMEIDA LOUIS	SHADOW & CO SARLU	QT ABOBOKOME
39	DIA KADIATOU	DIA OUMAR	TEL 90836495 LOME
40	DIAWARA DIANE	DIANE'S STYLE	TEL : 97948116
41	DING XINFA	HENG JIA	BP 13975 LOME TEL 90915939
42	DJADEY FLORENT NICODEME AUBERT YAOVI	LIGHT INFO	TOKOIN 14 BP 20 LOME TEL: 99459630
43	DJAHAMOU KOFFI APELIKEY	AKADEL SERVICES	TOKOIN FOREVER
44	DJIBO ALFA RAZAK	DJIBO ALFA & FRERES	TEL 99040457LOME
45	DJOMAKOU ASSOU MAURICE	GARAGE AUTO EXPERIENCE	KODJ OVIAKOPE
46	DJONDO YAOVI	YDO	TOKOIN CASSABLANCA
47	DOGBLE ELOM EDDIE	ETS DELALOM ET FILS	QT ADAWLATO
48	DORDKENOO KODJO EDEM	GLBAL TRANPORT AND TRADING COMPANY SARL	AKOSSOMBO
49	EKE JOHNSON EKEOMA	PRECIOUS BEST	TEL 90311002
50	ELEKWA ISAAC CHINWEOLU	NAIRA INVESTMENT	LOME BP TEL 98065443
51	FIAWOO ATA	SHAF SARL	N'KAFU
52	FIAWOO MAWULI KOFFI	STE JOHN'S INT'L TRADING SARL(J.I.T)	NYEKONAKPOE
53	FOLI AIME PIERRE	CELCOM CONSULTING SARL	QT DES ETOILES
54	GADAWUYE FIOGNINOU	J.O SERVICE (J.O.S)	NYEKONAKPOE
55	GBEDJEHA AYAWO BABAH	MIAPLENOU	QT HEDZRANAWOE
56	GBEDJEHA KOMLAN MESSANVI	KMR CONSEIL	QT HEDZRANAWOE
57	HALIDOU ABDOULAYE	HALIDOU ABD	TEL : 93037892
58	HASSANE MOUSSA ISSA	MOUSSA ISSA	TEL 92029815
59	HEVI DELA	ICAN AND I WILL	ADAWLATO LOME BP 60088 LOME RUE KAMINA TEL 22229049
60	HOUNGUE VIGNILE	ADYE	LOME TEL 90133827

61	IDIKA AMMANUEL AGU OKORIE	AGUGUS ASSOCIATES	BP 4012 TEL 92078788
62	IDOKO ANSELEM NNBUIKE	NAICO	TEL 901875 40
63	KALEPE YAWO DZIDZO	NOEUDPLAT SARLU	ADIDOGOME 04BP 665 LOME TEL 91550880
64	KALU ECHEGHE NKATA	steverrich transactions	BP 3565 lomé tel : 92219275
65	KARAGA ALI	ALI KARAGA	TEL 99618623
66	KEKEH AYABAGAN AHOEFA	KEKEH KAO	AGBAGBADAHONOU TEL :92073864
67	KODO KOSSI	2K STAR (KODO KOSSI STAR)	ASSIGANTO, Rue LES ARTS, Lomé BP: 14151 T2L 93 34 14 87
68	KOFFI TETE MENSAN B.	LA REPONSE	TEL 90111067BP 3328 LOME
69	KOUDJOME KAMDALO	GROUPE MTS ET SERVICES	BP 20730 LOME
70	KOYE MIDABIDEN	EGPS SARL	BP 8520 BE KLIKAME 262 RUE LOME TEL: 22256420
71	KPOMBLEKOU AFI MAWUSSE	O'VIVE SARL	ADAWLATO RUE GAMBETA LOME BP 30007 TEL 22225417
72	KUZO SASSOU	IT SERVICE	Qt ADEWUI
73	LABOU KODJO SITSOPE	EVERUWHERE INFORMATION TECHNOLOGY SARL	QT BE KPOTA
74	LACLE ADJEVI D. YAYRA	VISION ELECTRIC (VISELEC)	QT DES ETOILES
75	LARE NIBANG	ART PRIMITIF	COMMERCE,Lomé BP: 250lomé 13 tél 90 28 78 76/ 99 47 31 88
76	LAWSON HELLU N. NADOU A.	SYBEL STAR	BP 61269 LOMETEL 90042633
77	LOMOU KOUMA	STE LA TOGOLAISE DES JEUX SA	QT NYEKONA KPOE
78	MANGBAZIM ABIRE	GOD'S LIGHT GREAT	HEDZRANAWOE RUE LOME TEL 90983258
79	MEDJESSIRIBI RASSIDOU	ETS IBC (INTERNATIONAL BUSINESS CENTER)	TOKOIN GBONVIE 147 RUE BINAH LOME 90112406
80	MENSAH GOUDE KING EMERSON	OKONGSLAND	TEL 90042352 LOME
81	NABERGA ABDOUL MALIK	NABERGA ABDOUL MALIK	AGOE 9020 8582
82	NADJOMBE GNANDI	GENIE TOGOLAIS D'ELECTRICITE	TOKOIN Habitat tØl 90 0078 40, 04 BP 68 Lomé
83	NANDA KONLANI KANDIFEI	EL HAI SARLU	LOME 04BP 357 TEL 99481280/90051229
84	NAYO KOKOU APELETE	OBLO STRATEGIES	QT TOKOIN RAMCO
85	NDUKWO ONWUKA IKPO	ONWUKA'S INTERNATIONAL TRADE	Ati kpodji lomé BP4314 tél : 91661507
86	NOUAME EVIGNINOU KOSSI	ETS EVIKO	AGBALEPEDOGAN 63 RUE 189 LOME 90039925
87	NOUKWE JOSEPH UGWA	JOENEC INVESTI	LOME 90059278
88	NOUMONVI EUGENE ABRAHAM	PARADOX HOUSE	AIDOGOME BP 14471 TØl :22357686
89	NTOMBO PAUL HENRI SPAACK	MAKAMUISI	LOME TEL 90865158
90	NWACHUKWU GIDEON ONWUBIKO	NWACHITEX INTERNATIONAL NWACHKWU	TEL 90075956 LOME

91	OBEWU EJIM KALU	KENOR INTER COMMERCE	BP 1291 LOMETEL 90168390
92	ODIM OKOH KALU	DIMARC BROTHERS	BP 61161 LOME TEL92566832
93	OKALI SMITH AJIKE	AJICO INTERNATIONAL	01BP 4314 LOME TEL 90136255
94	OKOMBA OTISI KALU	OTIKAL HOLDINGS	TEL : 98360406
95	OKPARA NDUKWE	ACHARA INTERNATIONALE	TEL 21528596
96	ONIFADE MAMOUDOU ALAO	ONIFADE ALAO & FILS	TEL 99538021
97	ONYEKWELU NICHOLAS ONYEMAECHI	ONICO INTERNATIONAL	TEL 98838453
98	OURO-ADOHI SURUDUL	ATEME SARL	KPENDJAL LOME BP 10108 TEL 23204013
99	OUSSENI MADI	OUSSENI ET FILS	CINKASSE TEL : 90043572
100	SANWOGOU YENDOUPAGUE	YAHVE-SHAMMAH	AGBALEPEDOGAN LOME TEL 90116726
101	SEGBEDJI-SICA ADJEVI	SICA-SE	HEDZRANAWOE Rue, lomé BP : 30953 Tél : 22 23 67 98/ 900546 85
102	SITTI AYITE MANASSE	CIL-TOGO	BOIGNY . Qt Akodessewa. BP: 22 tél : 90 0469 86
103	SOMADO FOLLY TEKO BEN	STE APETONI SARLU	KOTOKOUKONDJI RUE EX RUE DE LA PAIX LOME 90042120
104	SOUKA AFI DZADZE	PHARMACIE N.D DE LA TRINITE	LOME 22211418
105	SOUMAILA ABDOULKADRI	SONSONI	TEL 90208633
106	SROUR HUSSEIN	SROUR ET FRERES	TEL 92895623 BP 14520
107	TAMAKLOE KWAMI WILLIAM	HI-TECHNOLOGY (HI-TECH)	SOVIEPE 55 RUE M 556 LOME BO 3932 TEL 22507310
108	TAMOUYA PIERRE DUCLAIR	FOKA	BP - TEL 91128965
109	TANAM BIWISSIWE	ETS LE BOOMERANG	AGOE ADOUGBA RUE ADJOGBA LOME BP 30829 TEL 22505992
110	TANI KOFFI	GLORIA BUSINESS CENTER TRANSIT SARLU	ADIDOADIN AV,PYA PROLONGE LOME BP: 821 TEL :22500817
111	TCHALOUM NNA	NOVELLA PLAZZA	TOKOIN TEL 90028074
112	TCHIKPE KOKOU MARCEL	AFRIMAT	Kotokoukondji rue apounoukpa BP : 9213 lomé tél : 90 04 70 80
113	TORA KPALEGA	AGENCE INTERFACE PHARMA	AGENCE INTERFACE PHARMA 07 BP : 7748 lomé. Tél :90 09 14 25
114	TOSSAVI KOAMI	AIME TON DIEU	DJAGLE TSEVIE
115	TOULABO KOFFI PHILIPPE	ETS EDU JAPAN	ADEWI RUE LOME TEL 90205238
116	TOUNKARA MAMADOU	GALERIE TOUNKARA	HÔTEL DU GOLFE BO:36 TEL 90741595
117	TOURE MOHAMED ABDOULAYE	TOGO IMPEX SERVICES	ZONE PORTUAIRE RUE LOME BP: 80034 Tél 90 39 15 33
118	UGWU REMIGIUS EKENE	GOD IS GREAT	BP 31354 TEL 90213054
119	UKEJE EMMMANUEK EKEJE	UKETEX	BP 3763 TEL 96738526
120	UKPABI SUNDAY CHUKWU	EMEX4 INTERNATIONAL	BP 1660 LOME TEL 97465797
121	WOMAVI KOKOUDA	INOX BATIMENT GROU	BP 61856 LOME TEL : 99473787
122	WONANOU ESSI ROBERTE	CATIMINI FESTIVAL	NYEKONAKPOE RUE LOME BP 13846 TEL 90093262
123	ZAKARI MOROU	2AK ET FILS	TEL :992670547

Président de la Commission Electorale Consulaire

Edoh Dodji GBADOE

LISTES DES INSCRITS SUR LA LISTE ELECTORALE CONSULAIRE REGION DE LA SAVANE
SECTEUR : COMMERCE

N°	GERANT OU DIRIGEANT OU REPRESENTANT	RAISON SOCIALE	ADRESSES
01	AMANA HODALOU	EDEN FLORE	NASSABLE RUE DAPAONG 93029097
02	BANGNA LABDIEDO	LAMPOUGUINI	RUE FACE CLINIQUE WINPANG TEL : 92226795
03	BAUNY BISSOUBININ	C.B.M.A.P. TOGO	TEL : 90358298
04	DOUTI LENGUE	TONTON DOUTI ET FILS	TEL : 90203901
05	KARIYARI NAGBANDJO	UNIVERSELLE (ENT-U)	DAPAONG TEL : 91161676
06	KOGA TAMPOUBILA WINNIMALE	KOGA WINNIMALE	DAPAONG BP : 73 TEL : 91001912
07	KPONGOU GNANDJA	ECAU	DAPAONG TEL : 90567405
08	LARE GOUNTANTE	YOKAL	BODJOPAL 500 AP 296 DAPAONG
09	LEBENDE MOHAMADI	ETS LEBENDE ET FILS	CINKASSE RUE CINKASSE TEL : 90045744
10	SANWOGOU DAMYOULA	SANTIBON	TEL : 93565600
11	TCHODIE AKLESSO	POLYTEC TCHODIE	DAPAONG TEL : 92053753
12	WANDA BIYALKOA	ENTREPRISE WANDA ET FILS	TEL : 90759608
	SECTEUR : INDUSTRIE		
01	BOMBOMA GNANDJA BERNARD	SOUGLEMAN	SOUGLEMAN BP : 124 TEL : 93976436
02	DOUTI YENDOUKOA	GNUN-NAM	TITCHOTE TUE DAPAONG
03	NAM YAYA	EAAECB	DAPAONG TEL : 90310712
04	TOME KANFITINE	YOUMANE	NASSABLE RUE DE KORBONGOU
05	YANDJOA DJANKARI	ETS BANTOTINE	DAPAONG TEL : 9006511
	SECTEUR : SERVICES		
01	ARAKOU KONTO	GROUPE CASA D'ORO	TEL : 22221657
02	DOUTI PAGUEDAME	NOUVELLE IMAGE	TEL : 90281521
03	JALOMBI SANNITA	TTM YENDOUBE	BP : 55 DAPAONG 91759765
04	KOLANI TCHIMBIANDJA	CADRES	KOMBONLOAGA RUE 305 CEET RN°1 DAPAONG TEL : 92220087
05	KONKOURI M. MOIYMADE	KONKOURI ET FILS	DAPAONG TEL : 91223533
06	NABAGUEDJA NALI BANLAGUENI	ETS 2NB	DAPAONG TEL : 91151475
07	NAGBANI YOULINTOLIBE	ETS T.S	DAPAONG

Président de la Commission Electorale Consulaire

Edoh Dodji GBADOE

LE LIBERAL

DOSSIERS REJETES POUR PIECES INCOMPLETES

SECTEUR : COMMERCE

N°	GERANT OU DIRIGEANT OU REPRESENTANT	RAISON SOCIAL	ADRESSES	MOTIF
01	ALASSANE AMIDOU	ALASSANE AMIDOU	RUE BOADE CINKASSE	Manque de quitus CCIT
02	ALOULA YACOUBOU MOUSTAPHA	MOUSTAPHA ET FRERES	RUE DERRIERE MISSION CATHOLIQUE TEL : 90001854	Manque de quitus CCIT et pièce d'identité
03	BANGRE YODI	BANGRE YODI	RUE CARREFOUR CHEF CANTON NAGNANGO	Manque de quitus CCIT
04	DABOGO AROUNA	PEGDWENDE SARL U	RUE NATIONAL N°1 PLACE DU MARCHE CINKASSE TEL : 90040878	Manque de quitus CCIT
05	ISSA MOROU	ISSA MOROU	RUE BOADE CINKASSE	Manque de quitus CCIT
06	ISSIFOU DEGDA ALI	ALI SARL U	RUE CINKASSE	Manque dequitus CCIT
07	MOUSSA SAIBOU	MOUSSA ET FILS	RUE DERRIERE LA GARE ROUTIERE CINKASSE	Manque de quitus CCIT et pièce d'identité
08	PONKORGO MAHAMADOU	PONKORGO ET FILS	PLACE DU MARCHE POKOYOGUEN TEL : 90057537	Manque de quitus CCIT et pièce d'identité
09	SALAM ISSAKA	MOYENGA ET FRERES	POGYOGO RUE DERRIERE ECOLE CENTRALE	Manque de quitus CCIT
10	YOUBARE MAMOUDOU	YOUBARE ET CHEVAL BLANC SARL	RUE NATIONAL N°1 PLACE DU MARCHE CINKASSE	Manque de quitus CCIT

Président de la Commission Electorale Consulaire

Edoh Dodji GBADOE

LISTES DES INSCRITS SUR LA LISTE ELECTORALE CONSULAIRE DE LA REGION KARA

SECTEUR : COMMERCE

N°	GERANT OU DIRIGEANT OU REPRESENTANT	RAISON SOCIALE	ADRESSES
01	BATCHASSI KOSSIWA FEYEGBABE	ESSODEZIM	GRAND MARCHE DE KARA TEL : 90271997
02	DONNOU KOFFI BIENVENU	I.G.C KARA	TOMDE-NORD KARA TEL : 9008222
03	KPEKPASSE SOMAHALO	ELINO	KARA TEL : 26601777
04	MOUFOUTAWOU IDRISSOU	REDAC	KARA TEL : 90057124
05	PRE ESSOSSIMNA	PRESSING LA REFERENCE	CHAMINADE KARA
06	SUBERU RASSAKI ALADE	SUBERU ET FILS	AWAOU KARA F
07	TOZIM MEMAWOBALE	ETS LUMIERE D'EDEN	KARA TEL : 9025 3844

SECTEUR : INDUSTRIE

N°	GERANT OU DIRIGEANT OU REPRESENTANT	RAISON SOCIALE	ADRESSES
01	ANAKPA TCHA TOI	AJAK-BTP	TCHALOUDE TEL : 91179897
02	ANI AWADI ESSODINA	EBTPA	KARA TEL : 90111289
03	BADANARO PADAKA DADJA	CABI	KARA TEL : 92487588
04	BIWELON KOSSI	ALL MAT TOGO	KARA TEL : 90046680
05	HOROU ESSOHAME	NEC TP	KARA TEL : 90025834
06	KAROUGBE KEZIE	CIMEX	KARA TEL : 90020744
07	KAZALO AMOUKI	ETCEB	KARA TEL : 90051108
08	KORIKO MEDE-ESSO-KLINA	RICO COMPANY	TEL : 90389621
09	N'DJARABA ESSODEKE	ECOBAMO	TOMDE TEL : 90022280
10	NINEGUE HOUZO	TCHAMILAKASSI CBTP	SOTOUBOUA TETOUDA TEL : 90054768
11	PADAKALE KOUTCHOUKABALO	LIDAOUWE	TCHANADE TEL : 90222264
12	PIDE SOKOYOU	LE ROCK	TEL : 90471221
13	PIGNANDI KAO	EMUSEC	TOMDE TEL : 90022589
14	SATO DONGA J. ATSUPUI	BAR RESTAURANT SARAKAWA	KARA
15	SOMOU TOMFAI	MADEBA	CHAMINADE TEL : 90057001
16	TCHAKPALA MAZAMA ESSO	EGB ET TP	KARA TEL : 90288878
17	TCHALLA PALAKIYEM	LE PHARAON	KARA TEL: 90066141
18	TCHARA ASSI BADADOULE	MECOBOA	KARA TEL : 90055074

SECTEUR : SERVICE

N°	GERANT OU DIRIGEANT OU REPRESENTANT	RAISON SOCIALE	ADRESSES
01	ASSIKI B. KOUMEABALO	CRI	KARA TEL : 90121475
02	AZOTI KONDE KOFFI	NETE	KARA TEL : 90182822
03	BOBOZE ESSOTINA	B-E LA PAIX	KARA TEL : 26610217
04	KOYODA BAWIMODOM	CIF	TOMDE
05	KPATCHA SANI	SEFICOM	KARA TEL : 90081423
06	KPEMISSI CHARLES	CTT	KARA TEL : 90152589
07	LAWSON MABOU MESSAN ALIPOE	IMC STUDIO MULTIMEDIA	KARA TEL : 90252236
08	MEBA ESSOHOUNA	C.I.B-INTA	TEL : 22260916
09	NIAME MOHAMADOU KASSIME	SUPER KAFETERIA L'ELYSEE N°1	KARA TEL : 90040709
10	PEREZI TEI ESSOKPAZIM CASIMIR	CECOGES	ADABAWORE TEL 90056520
11	PISSALOUKIWE AKAWOULO	CINT	TEL : 90072588

Président de la Commission Electorale Consulaire

Edoh Dodji GBADOE

LE LIBERAL

LISTES DES INSCRITS SUR LA LISTE ELECTORALE CONSULAIRE DE LA REGION DES PLATEAUX
SECTEUR : COMMERCE

N°	GERANT OU DIRIGEANT OU REPRESENTANT	RAISON SOCIALE	ADRESSES
01	ADAM MOUSTAPHA	ETS ANWAR	TEL : 90168050
02	ADJAMON KOSSI	ETS ADJAMON SARL U	AGBONOU TEL : 90747781
03	AWETO DEFISSATOU	ETS AWETO& FILS	DJAMA ATAKPAME TEL : 90204718
04	BANKA DONKO	ETS KEKELI	HOUDOU ATAKPAME TEL : 90062408
05	EFAKO KOMLANVI	ETS EFAKO & FILS	TEL : 91289449
06	FANDJINOU BONIFACE	ETS ECHO DAGBENEVA	AGBONOU TEL 90226492
07	FOLLY NOTSRON A. S.	STE FONOA SARL	NOTSE TEL : 90703328
08	FOMBI A EPSE AMEGEE	STE LE SAVOIR SARL U	ATAKPAME
09	KEKEH Y AIME	ETS SAINT PAUL	TEL : 90276500
10	KOFFI K L NESTOR	ETS L. PREMIEUM SHELL AGBONOU	AGBONOU TEL : 90203014
11	MABOUDOU AKOUETE	ETS MABOUDOU& FR SAINT ELISABETH	ADANLEKPEDJI TEL : 90300768
12	NOUAMEY AKOUETE	ETS AKOUETE	ANIE TEL : 90767858
13	NOUAMEY TOGBEVI	ETS BENTRONIC - HOUSE	TEL : 90363638
14	NOUGBOR AFI	ETS A NOUS LA VICTOIRE	DERRIERE LE BAR CHEZ SOI A CDOTE DE DRE PLATEAUX
15	OSUNKWO F NDUBUISI	ETS ND AUTO INVEST	TEL : 90252560 AGBONOU
16	PARMAR DILIP	ETS PARMAR	ATAKPAME TEL : 91302505
17	SEWONOU KOFFI	ETS SEWONOU & FILS	AGBADOME TEL : 90327366
18	TCHAMON T ASSEHAM	ETS TCHAMON ST ETIENNE	TEL : 90157812
19	YOVOGAN OLODJO	ETS LE QUITUS	AGBONOU TEL : 90226416

SECTEUR : INDUSTRIE

N°	GERANT OU DIRIGEANT OU REPRESENTANT	RAISON SOCIALE	ADRESSES
01	AMEVIGBE K G EDEM	ETS ETEREAT- GC	KPALIME TEL : 90394687
02	AGOUADJE KOKOU	ETS PALAIS DES ARTS	TEL : 90344579
03	AMOUZOU TOGO K. CLAUDE	ETS TOGO ENERGY	ATAKPAME TEL: 90321585
04	ASSA OMOROU KASSIMOU	ETS ASSA OMOUROU KASSIMOU & FILS	TEL : 90279389 ANIE
05	AWOUKPE KODJO	ETS EGB	ATAKPAME TEL : 90281503
06	BANIZI ABIGUIME	ETS TTCB	ATAKPAME TEL : 90987986
07	BOBOZE YAWOVI	ETS DIEU SEUL SUFFIT	AMLAME TEL : 90852797
08	DJOSSOU DJIMETO	ETS ABCN SARL	KPALIME RUE MISSAHOE TEL : 22357218
09	DOTE KOMI	ETS DCCM	ATAKPAME TEL : 90354595
10	EKEKOU KOFFI	ETS ECBP	AGBONOU TEL : 90337603
11	ETSE K. MENSAH	ETS SEGAT	TEL : 90341978
12	EZE KOMLANFIANU	ESCOBA SARL	KPALIME QTIER NYEVEME TEL : 90051358
13	GUEZERE Y. A. BADONAM	ETS ECTA	AGBO ASSIYEYE ATAKPAME TEL : 90037673
14	HOUNSAVI AMOUZOU	ETS GTP	A COTE DU BAR GO SLOW ATAKPAME TEL : 90281840
15	KATOU KOUAMI NANA	ETS RAPH CO BTP	KPALIME ROND POINT TEXACO RUE GLE EYADEMA TEL :90034150
16	KETEVI FOUNOU	ETS TTGCB	KPALIME SIS RUE YOKELE QT CHATEAUX MAISON KETEVI
17	KISSI KOSSI GILBERT	STE EGM	KPOGANDJI TEL : 90137576
18	KODJO FANDOUMI	ETS TMCB	ATAKPAME QTIER TALO TEL : 90052080

LISTES DES INSCRITS SUR LA LISTE ELECTORALE CONSULAIRE DE LA REGION MARITIME
SECTEUR : COMMERCE

N°	GERANT OU DIRIGEANT OU REPRESENTANT	RAISON SOCIALE	ADRESSE
01	ADANKE KOFFI	SEF TOGO	TEL : 90 04 46 38
02	ADJOKOU KOFFI	PHARMACIE DU ZIO	TEL : 90 05 85 37
03	AGBETRA ATIO	MALO SARL	TEL : 92 00 07 30
04	AGBOKOU ADJOA	JANNETTE BUSINESS CENTER	TEL : 90 1484 09
05	ATAGLO ABLA CONFORT	CONFORT RAPIDO SERVICES	TEL : 9**9** 61 53 13
06	DJADJE KOFFI FIRMIN	EDF-TOGO	TEL : 90 36 85 23
07	EDOH KOKOU PIERRE	VIGNERON	TEL : 99 48 59 79
08	FIGAH KOKOU KEMAVOR	FIGAH ET FILS	TEL : 91 87 41 63
09	FOLY YAWAVI ENYONAM	AVE AC	TEL : 90 03 51 46
10	HOUGBEDJI ADROUASSSI	2X5	TEL : 90 05 21 00
11	KOUMEKPO YAWO GAMELE	M.A.C.G.L	TEL : 90 10 45 85
12	LAMADOKOU KOSSIVI	KYRIE	TEL : 90 11 94 77
13	LOGLO KOSSI A.	LA BENDICTION DE DIEU	TEL : 90 01 35 88
14	MESSAN MESSANVI	M.M.JOEL & FILS	TEL : 91 28 10 02
15	MOTCHON KOKOU	SHANGAI	TEL : 90 09 65 14
16	SAMLABA AFI MATEOUI	JACKIE ET ASSOCIES	TEL : 90 1140 06
17	SOBO KODZO	DAKOS'SON BUSINESS CENTER	TEL : 90 03 81 68
18	SODJEZO KODJO DANIEL	BONNE ETOILE	TEL : 93 02 05 20
19	SOWANOU YAOVI	A.S.C	TEL : 90989941
20	WOGOMEBOU KOMLA	AKWABA-MAIN	TEL : 90 32 51 55

SECTEUR : INDUSTRIE

N°	GERANT OU DIRIGEANT OU REPRESENTANT	RAISON SOCIALE	ADRESSE
01	ADJOGAN KOMI	ENTREPRISE BELLE AFRIQUE	TEL : 90 026282
02	AGBEHADJI YAO AKPENE	LENA BTP	TEL : 90 39 85 88

19	KOFFI KOKOUSENAM	ETS ITAROG	KPALIME TEL : 91357733
20	KONDO KOMI	ETS KK	ATAKPAME TEL : 22400789
21	KOUBIA KODJO	ETS KOU - LAG	TEL : 90995043
22	KOUMASSI KOMLAN	ETS CHRIST LE BATISSEUR KOUMASSI KO	AGBONOU ATAKPAME TEL : 90354606
23	LAWSON F. L. KOFFI	ETS EDEC	ATAKPAME TEL : 90137685
24	OBLIM KOFFI	ETS MON DESIRE	ATAKPAME TEL : 90115084
25	SAMA EDOH SALIFOU	ETS SES	DJAMA ATAKPAME TEL : 90078869
26	TSIGBE KOMLAN DODJI	ETS OFD AFRIQUE	AGBONOU TEL : 90307535
27	WOROU DOGOUWA	STE WOROU& FILS SARL	ANIE TEL : 99141315
28	WOUBE KOFFI	ETS LUMIERE TECHNO	KPALIME TEL : 90200848
29	ZOGBEDJI KOMLAN	ETS BA TOGO	ADIDOGOME TEL : 90225273

SECTEUR : SERVICES

N°	GERANT OU DIRIGEANT OU REPRESENTANT	RAISON SOCIALE	ADRESSES
01	AGBA TCHAPOU	STE ELITE SERVICE ET FORMATION SARL U	AGBONOU ATAKPAME TEL : 90053248
02	AGBA TCHAPOU	ETS SECURITE TOYOU	AGBONOU ATAKPAME TEL : 90163244
03	ASSIGNON LE FLAMBOYANT	ETS LE FLAMBOYANT	TALO ATAKPAME TEL : 90329594
04	AYEH K SIAME	ETS COMEIR - TOGO	AGBONOU ATAKPAME TEL : 90654425
05	GNASSOUNOU AKPAH	ETS SIS INFORMATIQUE	AGBADOME TEL : 90183697
06	KASSEGNE YAWOVI	ETS NAKOFE	ATAKPAME TEL : 90972412
07	OURO YONDOU ABOUKERIM	ETS HOTEL LE SAHELIEN	AGBONOU ATAKPAME TEL : 90051487

Président de la Commission Electorale Consulaire

Edoh Dodji GBADOE

03	AHONKALEKOU KOFFI	E.C.K.A	TEL : 90 26 75 63
04	APANAKOUETE JOHNSON	DIAMOND CEMENT TOGO SARL	TEL 22 29 05 67
05	ATCHOU TEVI KOFFI	A.D.S	TEL : 90 35 51 54
06	AZOMEDO KOMIVI	ALTANTIC INVESTMENT S.A	TEL : 90 23 39 24
07	AZOUMAH YAO KETEWOGLO	KYA-ENERGY GROUP	TEL : 90502149
08	BADJISSI KOSSI-KOKO SITSOPE	ENC-CONSULT	TEL : 90 39 38 59
09	BAMAZI MENZAMAESSO	C.T.C	TEL : 91 95 63 99
10	DZOKPE KOMLA MAWUDUDJI	MENUSERIE MOKOPOKPO	TEL : 90 13 34 98
11	FIAGAN KOFFI	FIAKO	TEL : 90 38 37 35
12	GODZO EDOH	GEF	TEL : 90095494
13	KOUPOGBE KODJO ROGER	PUBLIE CREAT SERVICES	TEL : 96 51 08
14	KPODZAHO KOMLA DIWONU	E.N.T.C.B.G	TEL : 90 75 34 82
15	KPOEZOU YAOVI	GCA	TEL : 90 13 11 93
16	POTCHONESSE ESSONANI	E.CO.NO.P	TEL : 90 06 09 08
17	SENAGBE ADJEGAN	C.A.C.B.T.P	TEL : 90 19 72 44
18	TCHECONI MOUSSA KALAM	KALAM OLA OLOUWA	TEL : 90 01 33 55
19	TETE-EZOU Tété Elom	LA TRANSFIGURATION	TEL : 22 32 35 11
20	VODIS YAWO	SO.CO.CE.TI	TEL : 23 35 20 67

SECTEUR : SERVICES

N°	GERANT OU DIRIGEANT OU REPRESENTANT	RAISON SOCIALE	ADRESSE
01	ADOH KODJOVI	SOCIETE MINIERE ET DE TRANSPORT ADOH GROUP SARL	TEL : 90 36 10 38
02	AGBANYON KOFFI MAWULI	ASPROMAC	TEL : 98 00 48 55
03	ALI ESSOHANAM	GRAL CHIC DECOR	TEL : 90 22 44 46
04	AMAH AWEREOU PISSINAM	CETA SARL	TEL : 90 08 19 81
05	BELEI PYABALO	PLH CONSULT	TEL : 90 01 33 76
06	EKON ADJO	ICOBRA	TEL : 90 88 33 35
07	GAVON KOMI MAWUENA	ECOMOD	TEL : 90 24 37 94
08	KOUVON KOKOUTSE SEMANOU	PERFECT SERVICES TECHNOLOGIE	TEL : 90 93 55 19
09	KPATCHA ESSOGNIMNA	E.K BUILDINGS	TEL : 90 29 59 73
10	LEGBA-MONYKODJO FADJINAM	WORLD BUSINESS MARKETINGNT	TEL : 90 34 53 85
11	MAGLO KOKOU ERIC	C.E.T.I.E.F	TEL : 90 23 14 93
12	MIDEKOR KOUAMI	SOCIETE TELEVISION ESPOIR 47(E47) SARL	TEL : 91 39 73 59
13	SOSSOUKPE ALOYIHA	SECOB	TEL : 90 81 62 68

DOSSIERS REJETES POUR PIECES INCOMPLETES
SECTEUR : INDUSTRIE

N°	GERANT OU DIRIGEANT OU REPRESENTANT	RAISON SOCIALE	MOTIF
01	AMOUZOU HOUNKPE	SACB SARL	Manque du qutuis fiscal, de piece d'identité et de la carte CFE

Président de la Commission Electorale Consulaire

Edoh Dodji GBADOE

LE LIBERAL

La justice administrative a du plomb dans l'aile au Togo

Dans l'instauration d'un Etat de droit, une bonne justice administrative apparait comme un élément capital, une sorte de baromètre. Au Togo, malgré les efforts, elle a du mal à prendre son envol. Enquête sur un système encore balbutiant.

Très peu de Togolais savent qu'ils peuvent attaquer l'Etat devant le tribunal administratif quand ils estiment leurs droits violés. Et parmi ceux qui le savent très peu osent franchir le pas. Ce qui fait que le juge administratif qui existe pourtant s'ennuie à mourir.

Dans la pratique en effet, les justiciables ne se bousculent pas aux portes de la chambre administrative comme sa jumelle judiciaire qui connait un certain engorgement avec des centaines de plaintes et d'affaires par jour.

Pourquoi la culture de la justice administrative connaît-elle un tel retard à l'allumage sur la terre de nos aïeux ?

Notre enquête auprès des spécialistes du droit administratif nous a permis de faire un certain nombre de constats.

De l'avis des magistrats, si les chambres administratives de la Cour suprême et de la Cour d'Appel éprouvent des difficultés, c'est parce que bien peu de togolais savent qu'ils ont la possibilité d'attaquer la décision de l'administration devant les deux Chambres. L'inconscient collectif est encore durablement marqué par la notion d'impérium, la toute puissance de l'administration dotée de ses prérogatives de puissances publiques contre laquelle aucune action en justice n'est possible. « Personne n'ose affronter un train de 800 tonnes ». Notons que cette considération avait longtemps prévalu dans l'esprit des citoyens de certains pays qui sont aujourd'hui largement en avance dans l'application de la Justice administrative.

Depuis les années 60, le contentieux administratif togolais n'a pas du tout été riche en litiges. Jusqu'à un passé très récent, les annales de la Jurisprudence ne retenaient officiellement qu'une seule affaire. Il s'agit de l'Affaire Decampos qui a donné lieu au seul arrêt a rendu en matière administrative. Les mémoires ne semblent pas avoir gardé une trace des faits qui avaient constitué la trame de cette affaire comme si l'on s'était empressé de tirer un trait sur ce cas isolé d'audace et de témérité d'un citoyen contre la puissance administrative. Depuis 2005, toutefois, on note quelques frémissements. Quelques décisions se seraient ajoutées.

Mais c'est toujours très peu et on est encore loin du foisonnement des décisions, caractéristique principale, intrinsèque du droit administratif, un droit foncièrement jurisprudentiel. Ceci rend bien compte des difficultés pour l'émergence d'une culture de la Justice administrative au Togo.

La justice administrative togolaise se heurte donc à des considérations sociologiques et personne ne peut en porter la responsabilité. Toutefois, il pèse sur l'Etat une obligation d'information par une sensibilisation des justiciables qui la plupart ignorent qu'ils ont la possibilité d'ester en justice contre l'administration dans un contentieux administratif.

Au-delà de cette donnée sociologique, il y a une donnée d'ordre technique sur lesquelles les avis divergent.

Le régime de justice administrative varie d'un pays à un autre. Généralement, elle oscille entre deux systèmes classiques : le système de la dualité de juridictions et le système de l'unicité de juridictions.

Dans certains pays comme en France, il existe deux catégories de juridictions bien séparées: les juridictions administratives chargées du contentieux administratif et les juridictions judiciaires chargées naturellement des litiges entre particuliers ; aucune catégorie n'a une prééminence sur l'autre. Dans d'autres pays par contre, il n'existe pas de juridictions administratives à part entière et les juges judiciaires connaissent du contentieux administratif et sont chargés d'appliquer le droit administratif.

Le Législateur togolais ne s'est pas inspiré de l'héritage colonial français, et a opté pour l'unicité partielle en créant juste une Chambre administrative au sein de la Cour d'Appel et de la Cour suprême qui apparait comme le pendant de la chambre judiciaire.

Les magistrats de l'ordre judiciaires sont donc les mêmes qui connaissent du contentieux administratif.

Certains estiment que, le choix de l'unicité en est pour quelque chose dans ce balbutiement dans la justice administrative au Togo. Dans ce système, la prééminence des juges judiciaires occulte aux yeux des justiciables la justice administrative en ne lui assurant pas une bonne visibilité.

Par ailleurs, ajoutent-ils l'action de l'Administration implique un droit administratif qui est une matière à part entière qui fait appel à certaines règles complexes auxquelles les magistrats de l'ordre judicaire ne sont pas nécessairement bien rodés. Ce qui peut entrainer des difficultés dans La pratique de la justice administrative que les simples séminaires de recyclage des magistrats ne peuvent résoudre. Ils appellent donc de leurs vœux que le Togo adopte le système de la dualité avec des juges judiciaires et des juges administratifs chargés du contentieux administratif. Ce qui pourrait servir de déclic à l'éclosion d'une véritable justice administrative. On le perçoit aisément, la logique de la spécialisation sous-tend les tenants du dualisme.

Cependant d'aucuns soulignent le caractère trop couteux du système dualiste pour un pays si petit comme le Togo. Ils ajoutent aussi que les deux chambres ne connaissent pas pour le moment beaucoup d'affaires nécessitant la création d'un second ordre totalement indépendant.

Au-delà de cette guerre d'écoles, il faut surtout relever que la justice administrative souffre d'un autre mal : la difficulté à traduire parfois dans les faits les décisions prises par les deux Chambres.

Les rares fois où elles ont été emmenées prononcé une charge pécuniaire contre l'Administration par exemple dans le contentieux de pleine juridiction, il lui a été difficile de s'exécuter.

En tout état de cause, le bilan la justice administrative togolaise n'est guère reluisant et fait appel à une profonde refonte pour l'adapter aux exigences de l'heure et surtout la sortir de son état de léthargie pour un meilleur renforcement de l'état de droit...■

La Rédaction

Préfecture de Vo :

Une agriculture affectée par la pauvreté des sols

Longtemps considérée comme « le grenier du Togo » sur le plan agricole, la préfecture de Vo est confrontée à la pauvreté des sols. A ce jour, il est quasi impossible d'y pratiquer les activités champêtres sans faire usage des engrais.

L'agriculture est un secteur qui occupe une grande majorité des actifs nationaux et contribue à environ 40 % à la formation du PIB national. Dans la préfecture de Vo, les terres étant sur un bassin sédimentaire, elles étaient immensément riches et facilement labourables, ce qui fait que la majorité de la population sont des agriculteurs et des éleveurs.

Cependant de nos jours, un problème de terre se pose dans ce milieu. Même s'il y a des terres disponibles, la qualité du sol ne permet plus de bonnes récoltes selon la direction régionale de l'agriculture. Avec une importante poussée démographique, les terres ne répondent plus aux besoins de la population. Le très peu de terres disponibles pour les cultures sont épuisées. « Nulle part dans la préfecture, il n'y a plus de récolte sans l'utilisation des engrains chimiques. Avec la pénurie d'engrais chimique cette année, les paysans n'auront pas le rendement escompté », nous explique Atchon Kodjo, le Maire de Vogan. .

Selon les informations, les terres fertiles encore disponibles sont celles sur lesquelles est exploité le phosphate depuis les localités de Hahotoé jusqu'à Dagbati.

Bref aperçu sur l'agriculture dans le Vo

Le paysan de la préfecture de Vo fait un peu de tout, il associe l'agriculture à l'élevage. Les produits cultivés dans la localité sont entre autre, le maïs, le manioc, le haricot, l'arachide, la noix de palme, le palmier à huile. Le manioc sert à faire du gari (la farine de manioc), qui est commercialisé et contribue beaucoup à l'économie de la localité. L'aliment de base étant la pâte, la culture du maïs est également très importante dans la préfecture. Le palmier à huile est aussi cultivé en grande quantité et sert à la fabrication d'huile de palme et de Sodabi.

La localité compte en grande partie les éleveurs modernes en l'occurrence les fermes avicoles. Il s'agit notamment du centre avicole Rehoboth spécialisé dans l'élevage des lapins, dindons, pigeons, cailles poules, et des pintades. Le Centre d'auto promotion des filles en fait la même la chose. Vo se distingue par l'élevage de petits ruminants communément appelés « Vogan gbon (mouton de Vogan) ». Ces spécimens de moutons se distinguent par les types de mélanine, patrons pigmentaires et robes de moutons. Ce qui a suscité la curiosité du ministère en charge de l'Agriculture, qui depuis 2014 s'est intéressé à cette race en assurant sa promotion. Hormis cette espèce d'animal, Vo élève également entre autres animaux, les chèvres, les volailles et les porcs.

Pistes de solutions

Il est vrai qu'au Togo, les efforts du gouvernement dans le secteur agricole sont orientés vers le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'amélioration des revenus des producteurs agricoles et la réduction du déficit de la balance commerciale. Mais de grands efforts restent à fournir. A Vo, puisque les paysans sont en manque d'espaces cultivables, il convient d'encourager le maraîchage.

Pour venir à bout des difficultés liées à l'extraction de phosphate, il va falloir que les extracteurs remblayent les fosses et tiennent compte des impacts environnementaux causés par l'extraction. L'utilisation des engrais bio, la pratique de la jachère, l'intégration de l'élevage à l'agriculture sont des méthodes à encourager au niveau de la communauté à la base.

L'organisation des paysans en coopératives et groupements peut également aider ceux-ci à obtenir des financements pour booster le rendement et développer une agriculture moderne.

La formation sur le choix des variétés adaptées au type de saison serait prioritaire pour une telle agriculture. La mécanisation de cette agriculture s'avère aussi nécessaire pour l'agrandissement des espaces cultivables et la croissance du rendement. Il importe aussi de veiller à la disponibilité des intrants agricoles.■

Dossier réalisé par le JMD avec l'appui technique et financier du Ministère du Développement à la Base, de la RDI et de certains natifs de la localité

Trafic de drogues

Vers une approche communautaire dans la lutte

Dans le cadre d'une mission exploratoire de la mise sur pied des coalitions communautaires Anti-Drogues au Togo, une délégation étrangère de la Coalitions Anti-Drogue des Communautaires d'Amérique (CADCA), s'est séjournée à Lome du 03 au 05 octobre 2016 pour une séance de travail avec les différentes parties prenantes.

Du 03 au 05 octobre 2016, M. Benoît DAGADU, expert en prévention de la consommation des substances illicites, de l'abus d'alcool et de la consommation de tabac des Coalitions Anti-Drogue des Communautés d'Amérique (CADCA), a effectué une mission au Togo, dans le cadre du projet de lutte contre la toxicomanie dans les communautés à la base. Le projet CADCA est un collectif international crée en 1992 qui représente plus de 5000 coalitions communautaires anti-drogue aux Etats Unis et dans le monde.

En Afrique, ce projet existe dans les pays suivants: Afrique du Sud, Kenya, Cap Vert, Sénégal, Tanzanie, Ghana et sera bientôt expérimenté au Togo.

L'objet de cette mission est de rencontrer les différents acteurs qui seront impliqués ainsi que les autorités étatiques concernées à savoir: le Ministre de la Santé, le Ministre de l'Administration territoriale et des collectivités locales, le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile etc. et de leur présenter le projet.

L'originalité de l'approche de ce projet tient en deux temps. D'une part, le projet sera piloté par les communautés elles-mêmes, à la base, étant donné que ce sont elles qui connaissent mieux les problèmes de santé auxquels elles sont confrontées. D'autre part, l'approche multisectorielle incluant des représentants de différents corps de métiers tel que la justice, enseignement, de tous âges et de tout genre permettra d'assurer l'implication de toute la communauté.

La stratégie mise en œuvre par CADCA dans cette nouvelle approche se présente comme suit: Le diagnostic, qui consiste à recueillir des données pour définir les problèmes, les ressources et l'aptitude d'une zone géographique à répondre aux besoins et combler les lacunes; la capacité, c'est-à-dire mobiliser et/ou renforcer la capacité d'une zone géographique à répondre aux besoins; la planification qui consiste à développer un plan stratégique global qui inclut une politique, des programmes et des pratiques en créant un plan logique et soutenu par le recueillement de données afin de résoudre les problème identifiés dans le diagnostic; la mise en œuvre, qui consiste à mettre en œuvre des programmes, des politiques et des pratiques de prévention qui sont fondés sur des données empiriques; l'évaluation, qui consiste à mesurer l'impact du SPF, ses programmes, ses politiques et ses pratiques.

Une ONG togolaise sera désignée par CADCA pour fournir son expertise et son appui technique aux coalitions afin de les aider à former des communautés sûres, saines et sans drogues. Le Comité National Anti Drogues (CNAD) sera chargé de la supervision de ce projet.

Des membres de l'ANCE-Togo et les experts ont rencontré les douze (12) secteurs nécessaires pour former une coalition notamment les chefs des communautés, les comités de développement villageois et des quartiers, les enseignants, les jeunes, la police, les professionnels de la santé, les professionnels de banque, les professionnels de la justice, les universitaires, les organisations religieuses, les dirigeants municipaux, les médias et d'autres pour explorer la mise en place d'une telle coalition au Togo.

Le Directeur Exécutif de l'ANCE-Togo a vivement félicité les visiteurs pour le choix du Togo et souhaite que ce projet démarre le plus vite possible pour promouvoir des communautés sûres, saines et sans drogues au Togo.■

Démocrate